



## Concertation préalable

→ Du 5 février au 15 mars 2024

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

## CONCERTATION PREALABLE A L'ELABORATION D'UN PERIMETRE DE PRESERVATION ET DE VALORISATION DES ESPACES AGRICOLES NATURELS PERIURBAINS (PEANP)

Le Syndicat Mixte du SCOT de Lille Métropole porte à la connaissance du public que la **procédure d'instauration d'un Périmètre de Préservation et de Valorisation des Espaces Agricoles Naturels Périurbains (PEANP) sur les 29 communes de la Métropole Européenne de Lille dites « gardiennes de l'eau »** fait l'objet d'une nouvelle phase de concertation préalable.

**Celle-ci se déroulera du 5 février au 15 mars 2024 inclus.**

Le public pourra consulter le dossier au siège de la Métropole Européenne de Lille (2 Boulevard des Cités Unies à Lille aux heures d'ouverture des bureaux), au siège social du Syndicat Mixte du SCOT, 323 Avenue Hoover à Lille, ainsi que sur internet à l'adresse suivante: <https://www.registre-numerique.fr/concertation-peanp>.

Le public pourra contribuer à cette concertation sur un registre papier mis à disposition au siège de la MEL (2 Boulevard des Cités Unies à Lille) aux heures d'ouverture des bureaux, au siège social du Syndicat Mixte du SCOT, 323 avenue Hoover à Lille, par courrier postal à l'adresse suivante « Concertation PEANP – Syndicat Mixte du SCOT – 323 avenue Hoover 59000 Lille » et enfin sur internet à l'adresse: <https://www.registre-numerique.fr/concertation-peanp>.

Plus d'informations sur cette concertation en flashant le QR Code ci-après.

